

*Embargo jusqu'à 18h30 le jeudi 8 mars*

## **Fruit d'une longue négociation : signature d'une convention collective de travail dans le secteur de l'enfance du canton de Vaud le 8 mars 2018**

Ce 8 mars 2018, sous le haut patronage de la présidente du Conseil d'Etat, les divers partenaires du domaine de l'accueil de l'enfance vont signer la Convention Collective Cantonale dans un secteur qui est devenu indispensable à l'économie. Un événement attendu de longue date puisque les négociations engagées déjà en 1982 en vue d'établir une convention collective de travail pour l'accueil collectif de jour n'ont abouti qu'en 2017, soit 30 années plus tard.

Si la cheffe du département des infrastructures et des ressources humaines offre ses bons offices en accueillant à l'Elysée la cérémonie de signature, c'est que le 27 mars 2014, s'appuyant sur l'article 62 de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), elle a réuni les associations faïtières d'employeurs et d'employés du milieu professionnel de l'accueil de jour pour les inciter à reprendre les négociations et à aboutir à une convention qu'elle voulait « raisonnable ». Autour de la table de négociations présidée par l'ancien Syndic de Lausanne Jean-Jacques Schilt, se sont donc retrouvés pour la partie « employés » des représentants des syndicats et associations professionnelles AvenirSocial Vaud secteur éducation de l'enfance et Syndicats des services publics Région Vaud (SSP) ainsi que de l'ARDIVE (association des responsables et directions des institutions vaudoises pour l'enfance) ; pour la partie « employeurs », la Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance (FSAE) et la Faïtière des réseaux d'accueil de jour des enfants (FraJe). Trois ans de travaux ininterrompus ont été nécessaires pour que prenne forme une convention de travail qui se veut cantonale, les statuts des personnels cantonal et communal étant réservés.

Dans un secteur aux nombreuses particularités, une harmonisation des conditions de travail de l'ensemble des collaborateurs encouragera la stabilité professionnelle et mettra les réseaux sur pieds d'égalité lors de la répartition des subventions de la Fondation de l'accueil de jour des enfants (FAJE) établies sur la base de la masse salariale du personnel d'encadrement.

Cette signature offre enfin aux professionnels de l'enfance une reconnaissance de leurs compétences et les met au bénéfice de conditions de travail adaptées aux missions attendues par la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE).

Les organes concernés sont les structures d'accueil de jour des enfants privées subventionnées ou non, affiliées ou non à des réseaux, les crèches d'entreprise, les réseaux d'accueil de jour employeurs et les autres en tant que subventionneurs.

La mise en application de la convention a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il appartient dorénavant à toutes les structures d'accueil de l'enfance du canton (70 associations pour plus de 200 institutions) d'être partie prenante de cette CCT cantonale mais plus particulièrement aux 29 réseaux d'en faciliter l'adoption, en s'attachant aux avantages qu'une telle convention procure puisqu'elle harmonise les rapports de travail et consolide un secteur devenu indispensable aux familles, plutôt qu'à ce qu'elle coûte, car elle induira une possible hausse budgétaire (entre 0-3 %) qui pourra toutefois être répartie sur plusieurs exercices avec l'accord de la commission paritaire qui sera constituée.

Cette convention collective de travail est importante pour le secteur de l'accueil de jour des enfants, pour son évolution sur le territoire cantonal.

Elle représente une réelle reconnaissance du rôle indispensable que joue l'accueil de jour pour les familles bénéficiaires de l'offre sans compter le secteur économique pour lequel elle devient tout aussi indispensable.

### Pour plus de renseignements :

Partie employés : Mme Christine Guinard Dumas, secrétaire générale d'Avenir Social Vaud, 079 540 19 53

Partie employeurs : Mme Elisabeth Ruey-Ray, présidente de la Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance (FSAE), 078 711 95 92